

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**Délibération n° 2022-12-05**

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 24/11/2022
En exercice	29	Date de l'affichage : 24/11/2022
Qui ont pris part à la délibération	29	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; ; Christine VICENTE ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Frédérique ROMERO ; Jean-Michel MABILLET ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Sébastien ROBERT ; Jean-Pierre LABADIE

**Absents excusés :**

Jérôme NOBLE donne procuration à Sonia DYLBAITYS en date du 28 novembre 2022  
Caroline GUERAUD donne procuration à Cyril DURU en date du 30 novembre 2022  
Chantal ROCHEFORT donne procuration à Nadine DURU en date du 15 novembre 2022  
Davy CAMY donne procuration à François TRAMASSET en date du 30 novembre 2022  
Cindy ESPLAN donne procuration à Éva BELIN en date du 30 novembre 2022  
Senay OZTURK donne procuration à Sandrine COELHO en date du 29 novembre 2022  
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022  
Mylène LARRIEU donne procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 28 novembre 2022

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

**OBJET :** Modification du tableau des emplois : création de deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à 35h00. Postes à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1,

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour,

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que suite à réussite de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de deux agents titulaires, le tableau des emplois de la commune doit être modifié, par la création de deux emplois permanents pour l'année 2023.



Aussi, Madame le Maire, propose la création de deux postes permanents d'Adjoints Techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe (*cadre d'emploi des agents territoriaux*) à temps complet à 35h00 :

- un poste d'agent polyvalent des espaces verts,
- un poste d'agent polyvalent du service scolaire

Ces postes sont à pourvoir au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois de la commune pour création de deux emplois permanents à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, au chapitre et article prévus à cet effet,
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de cette décision.

Et ont signé au registre les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 05 décembre 2022

Le Maire,

PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ...06. /...12.. / 2022

- après télétransmission électronique le ...06. / 12... / 2022

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...06. / 12... / 2022

